Groupe financier

Communiqué

Deuxième opinion médicale

Service bonifié et nouveau partenaire

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous bonifierons notre service de Deuxième opinion médicale le 1er novembre 2016.

Grâce à Deuxième opinion médicale, le participant bénéficie d'un service de consultation qui permet d'obtenir un deuxième avis médical lors du diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave. Cet avis médical est fourni par des médecins spécialistes affiliés à des institutions canadiennes d'enseignement médical de grande renommée.

Le service est bonifié sur trois plans :

- Nouveau partenariat avec Novus Santé qui offre un service efficace et professionnel pour l'ouverture du dossier, la cueillette des renseignements médicaux et leur transmission à l'équipe médicale, en plus des heures de service étendues de 8 h à 23 h (heure de l'Est, du lundi au vendredi).
- Élargissement du réseau de médecins spécialistes affiliés à des institutions canadiennes d'enseignement médical qui ont également accès à des ressources et à de l'expertise clinique partout dans le monde.
- Ajout d'un service d'accompagnement pour des conditions de santé sérieuses, mais non admissibles à la Deuxième opinion médicale, incluant de l'aide à la navigation à travers le système de santé canadien et de l'information sur les traitements offerts et les risques associés.

Comment fonctionne Deuxième opinion médicale?

1. Le participant appelle Deuxième opinion médicale (1 855 422-4622).
2. Un coordonnateur de Novus Santé vérifie l'admissibilité*, ouvre un dossier et rassemble les documents médicaux.
3. Le coordonnateur transmet le dossier médical au gestionnaire de cas qui identifie le meilleur spécialiste pour réviser le dossier.
4. Le spécialiste étudie le dossier et prépare son avis médical (dans un délai de 7 jours ouvrables).
5. Le participant obtient son dossier médical électronique sur clé USB.
6. Le participant et son médecin traitant obtiennent le rapport du spécialiste de Deuxième opinion médicale et se rencontrent pour la suite du traitement.

*Dans le cas où la condition médicale n'est pas admissible à une Deuxième opinion médicale, le coordonnateur de Novus Santé offrira un service de navigation à travers le système de santé canadien pour toute condition médicale jugée sérieuse.

Quels sont les avantages de Deuxième opinion médicale?	
Pour le participant	**Pour l'employeur**
• Fournit un accès rapide aux meilleurs spécialistes de soins de santé pour obtenir un avis médical et des options de traitement. • Aide à réduire le stress et le temps consacré à trouver un spécialiste. • Donne accès au dossier médical sous format électronique. • Offre des options à même le système de santé canadien et fournit un accès équitable à tous les participants, peu importe leur situation géographique.	• Réduit le temps perdu au travail ou l'absentéisme d'un participant qui doit coordonner ses soins médicaux. • Aide à réduire le stress des participants aux prises avec un diagnostic de maladie grave et améliore conséquemment la productivité. • Démontre aux participants que l'employeur se soucie de leur bien-être.

Si votre groupe bénéficie déjà du service de Deuxième opinion médicale, vous obtiendrez automatiquement le service bonifié dès le 1er novembre 2016 sans modification de coût. Veuillez noter que le numéro de téléphone pour joindre Deuxième opinion médicale demeure inchangé.

Pour ajouter le service de Deuxième opinion médicale à votre contrat, si vous ne l'avez pas déjà, communiquez avec votre conseiller en avantages sociaux ou votre directeur, développement des affaires de iA Groupe financier.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Internet ia.ca.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

24 octobre 2016